



RAPPORT

Quito (Équateur)

28 mars -
1^{er} avril 2022
(hybride)

Trente-septième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Les appellations employées dans ce produit d'information et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) aucune prise de position quant au statut juridique ou au stade de développement des pays, territoires, villes ou zones ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites. Le fait qu'une société ou qu'un produit manufacturé, breveté ou non, soit mentionné ne signifie pas que la FAO approuve ou recommande ladite société ou ledit produit de préférence à d'autres sociétés ou produits analogues qui ne sont pas cités.

Les opinions exprimées dans ce produit d'information sont celles du/des auteur(s) et ne reflètent pas nécessairement les vues ou les politiques de la FAO.

© FAO, 2022

La FAO encourage l'utilisation, la reproduction et la diffusion des informations figurant dans ce produit d'information. Sauf indication contraire, le contenu peut être copié, téléchargé et imprimé aux fins d'étude privée, de recherches ou d'enseignement, ainsi que pour utilisation dans des produits ou services non commerciaux, sous réserve que la FAO soit correctement mentionnée comme source et comme titulaire du droit d'auteur et à condition qu'il ne soit sous-entendu en aucune manière que la FAO approuverait les opinions, produits ou services des utilisateurs.

Toute demande relative aux droits de traduction ou d'adaptation, à la revente ou à d'autres droits d'utilisation commerciale doit être adressée par courriel à copyright@fao.org.

Les produits d'information de la FAO sont disponibles sur le site web de l'Organisation (www.fao.org/publications) et peuvent être achetés par courriel adressé à publications-sales@fao.org.

États Membres de la FAO dans la région Amérique latine et Caraïbes

Antigua-et-Barbuda	Dominique	Panama
Argentine	Équateur	Paraguay
Bahamas	El Salvador	Pérou
Barbade	Grenade	République dominicaine
Belize	Guatemala	Saint-Kitts-et-Nevis
Bolivie (État plurinational de)	Guyana	Sainte-Lucie
Brésil	Haïti	Saint-Vincent-et-les Grenadines
Chili	Honduras	Suriname
Colombie	Jamaïque	Trinité-et-Tobago
Costa Rica	Mexique	Uruguay
Cuba	Nicaragua	Venezuela (République bolivarienne du)

Lieu et date des conférences régionales de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Première	- Quito (Équateur), 18-25 septembre 1949
Deuxième	- Montevideo (Uruguay), 1-12 Décembre 1950
Troisième	- Buenos Aires (Argentine), 1-10 septembre 1954
Quatrième	- Santiago (Chili), 19-30 novembre 1956
Cinquième	- San José (Costa Rica), 12-21 novembre 1958
Sixième	- Mexico (Mexique), 9-20 août 1960
Septième	- Rio de Janeiro (Brésil), 17-27 novembre 1962
Huitième	- Viña del Mar (Chili), 13-29 mars 1965
Neuvième	- Punta del Este (Uruguay), 5-16 décembre 1966
Dixième	- Kingston (Jamaïque), 2-13 décembre 1968
Onzième	- Caracas (Venezuela), 12-20 octobre 1970
Douzième	- Cali (Colombie), 21 août - 2 septembre 1972
Treizième	- Panama (Panama), 12-23 août 1974
Quatorzième	- Lima (Pérou), 21-29 avril 1976
Quinzième	- Montevideo (Uruguay), 8-19 août 1978
Seizième	- La Havane (Cuba), 26 août - 6 septembre 1980
Dix-septième	- Managua (Nicaragua), 20 août - 10 septembre 1982
Dix-huitième	- Buenos Aires (Argentine), 6-15 août 1984
Dix-neuvième	- Bridgetown (Barbade), 5-13 août 1986
Vingtième	- Recife (Brésil), 2-7 octobre 1988
Vingt et unième	- Santiago du Chili (Chili), 9-13 juillet 1990
Vingt-deuxième	- Montevideo (Uruguay), 28 septembre - 2 octobre 1992
Vingt-troisième	- San Salvador (El Salvador), 29 août - 2 septembre 1994
Vingt-quatrième	- Asunción (Paraguay), 2-6 juillet 1996
Vingt-cinquième	- Nassau (Bahamas), 16-20 juin 1998
Vingt-sixième	- Mérida (Mexique), 10-14 avril 2000
Vingt-septième	- La Havane (Cuba), 22-26 avril 2002
Vingt-huitième	- Guatemala (Guatemala), 26-30 avril 2004
Vingt-neuvième	- Caracas (Venezuela), 24-28 avril 2006
Trentième	- Brasilia (Brésil), 14-18 avril 2008
Trente et unième	- Panama (Panama), 26-30 avril 2010
Trente-deuxième	- Buenos Aires (Argentine), 26-30 mars 2012
Trente-troisième	- Santiago (Chili), 6-9 mai 2014
Trente-quatrième	- Mexico (Mexique), 29 février - 3 mars 2016
Trente-cinquième	- Montego Bay (Jamaïque), 5-8 mars 2018
Trente-sixième	- Managua (Nicaragua), 19-21 octobre 2020 (en ligne)
Trente-septième	- Quito (Équateur), 28 mars - 1 ^{er} avril 2022 (hybride)

TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Résumé des principales recommandations	iii
	Paragraphes
I. Questions liminaires	
Organisation de la session de la Conférence régionale	1-2
Élection du président et des vice-présidents et nomination du rapporteur	3-4
Adoption de l'ordre du jour et du calendrier	5-6
Cérémonie d'ouverture	7
Déclaration du Chef de l'État	8
Déclaration du Directeur général de la FAO	9
Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO	10
Déclarations adressées à la Conférence régionale	11-16
II. Questions relatives aux politiques et à la réglementation régionales et mondiales	
Résultats régionaux, priorités, les <i>quatre améliorations</i> et les objectifs de développement durable – Première partie	17-18
III. Questions relatives au programme et au budget	
Résultats régionaux, priorités, les <i>quatre améliorations</i> et les objectifs de développement durable – Seconde partie	19-20
Informations actualisées sur l'élaboration de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation	21-22
Informations actualisées sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique	23-24
IV. Séances thématiques	
Hausse des prix des denrées alimentaires et des intrants agricoles	25
Partage des innovations nationales pour des <i>améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie</i>	26-27
V. Autres questions	
Résumé des recommandations des commissions régionales	28
Programme de travail pluriannuel 2022-2025 de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	29
Date et lieu de la trente-huitième session de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes	30

RÉSUMÉ DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DU CONSEIL

- *Résultats régionaux, priorités, les quatre améliorations et les objectifs de développement durable – Première partie (paragraphe 18)*
- *Résultats régionaux, priorités, les quatre améliorations et les objectifs de développement durable – Seconde partie (paragraphe 20, alinéas f-h et j-t)*
- *Informations actualisées sur l'élaboration de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation (paragraphe 22)*
- *Informations actualisées sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique (paragraphe 24)*

QUESTIONS PORTÉES À L'ATTENTION DE LA CONFÉRENCE RÉGIONALE

- *Résultats régionaux, priorités, les quatre améliorations et les objectifs de développement durable – Seconde partie (paragraphe 20, alinéas a-e et i)*
- *Résumé des recommandations des commissions régionales (paragraphe 28)*
- *Date et lieu de la trente-huitième session de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes (paragraphe 30)*

I. Questions liminaires

Organisation de la session de la Conférence régionale

1. La trente-septième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes (dénommée ci-après «la Conférence régionale») s'est tenue du 28 mars au 1^{er} avril 2022. La session a été organisée selon des modalités hybrides, à titre exceptionnel et sans créer de précédent, en raison de la pandémie mondiale de covid-19 et des problèmes de santé publique qui en découlent. Ainsi, certains représentants ont participé à la session en personne, à Quito (République de l'Équateur), et d'autres en visioconférence. Cette décision fait suite aux consultations menées par le Directeur général auprès du Gouvernement de la République de l'Équateur et du Groupe régional pour l'Amérique latine et les Caraïbes.
2. Ont pris part à la session 586 participants de 33 États Membres, dont: un chef d'État, un premier ministre, un vice-président, 64 ministres, vice-ministres et secrétaires permanents, 18 ambassadeurs, trois membres présents en qualité d'observateurs représentant huit organismes des Nations Unies, quatre organisations intergouvernementales, 14 organisations de la société civile, un représentant des fronts parlementaires contre la faim, 13 organismes du secteur privé et 13 institutions scientifiques et universitaires.

Élection du président et des vice-présidents et nomination du rapporteur

3. M. Pedro Álava González, Ministre de l'agriculture et de l'élevage de l'Équateur, a été élu Président de la Conférence régionale. Il s'est dit reconnaissant de sa nomination et a souhaité la bienvenue aux délégués; M. Zulfikar Mustapha, Ministre de l'agriculture du Guyana, et M. Edward Centeno, Ministre de l'agriculture et de l'élevage de la République du Nicaragua, ont été élus vice-présidents.
4. M. Mariano Jiménez Talavera, Représentant permanent de la République du Honduras auprès de la FAO, a été nommé Rapporteur de la Conférence régionale.

Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

5. La Conférence régionale a examiné l'ordre du jour provisoire et a adopté sa version révisée (annexe A) et le calendrier. La liste des documents présentés à la réunion se trouve à l'annexe B.
6. La Conférence régionale est convenue que les porte-parole désignés par les organisations de la société civile, le secteur privé, les milieux scientifique et universitaire et les fronts parlementaires contre la faim lors des consultations qui ont précédé la session en cours pourraient intervenir dans les débats, dans l'ordre où ils demanderaient la parole, compte tenu de l'intérêt que revêt leur participation aux travaux de la FAO et de l'expérience acquise lors des quatre dernières sessions de la Conférence régionale.

Cérémonie d'ouverture

7. La cérémonie d'ouverture de la session de la Conférence régionale a eu lieu le 30 mars en présence de M. Guillermo Lasso Mendoza, Président constitutionnel de la République de l'Équateur, de M. Ariel Henry, Premier ministre d'Haïti, de M. Alfredo Borrero, Vice-Président de la République de l'Équateur, de M. Juan Carlos Holguín, Ministre des relations extérieures et de la mobilité humaine de la République de l'Équateur, et de Dr Qu Dongyu, Directeur général de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO). Les autorités ont prononcé leurs déclarations sans nécessairement refléter la position de la Conférence régionale.

Déclaration du Chef de l'État

8. M. Guillermo Lasso Mendoza, Président constitutionnel de la République de l'Équateur, s'est félicité de la tenue de la trente-septième session de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes et a souligné son importance en tant qu'espace de dialogue sur les défis et les possibilités qui se présentent actuellement dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture et dans les économies rurales. Il a mis l'accent sur l'importance de la réduction de la malnutrition, en particulier la dénutrition chronique infantile, sur la création d'emplois ruraux et sur la promotion du commerce agroalimentaire pour accroître les débouchés économiques en milieu rural. Il a souligné qu'il était important de lutter contre les effets du changement climatique sur l'agriculture, de protéger les sols agricoles et de s'appuyer sur la science et l'innovation, afin de prévenir les menaces sanitaires qui pèsent sur la production agricole. Enfin, il a souligné qu'il était fondamental de faire avancer la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 (le Programme 2030), en ayant pour objectif d'éliminer la faim et l'insécurité alimentaire sans que personne ne soit laissé de côté.

Déclaration du Directeur général de la FAO

9. Dans sa déclaration à l'adresse de la Conférence régionale, le Directeur général de la FAO, Dr Qu Dongyu, a remercié le Gouvernement et la population de l'Équateur d'avoir accueilli la trente-septième session de la Conférence régionale dans ces conditions difficiles et très particulières. Il a également remercié M. Pedro Álava González, Ministre de l'agriculture et de l'élevage de l'Équateur, de son engagement et de sa présidence efficace de la trente-septième session de la Conférence régionale, ainsi que tous les ministres, délégués et participants qui assistaient à la session. Le Directeur général a souligné les lourdes conséquences de la pandémie de covid-19 en Amérique latine et dans les Caraïbes et les enseignements à tirer de cette crise, notamment le caractère central des objectifs de développement durable (ODD) et la nécessité absolue de transformer les systèmes agroalimentaires pour les rendre *plus* efficaces, *plus* inclusifs, *plus* résilients et *plus* durables. Il a mis en évidence les principaux éléments du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, qui donne la voie à suivre pour améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie en ne laissant personne de côté, ainsi que l'alignement de celui-ci sur les ODD et le Programme 2030. Il a aussi souligné que les trois priorités régionales de la FAO correspondaient aux besoins de la région dont il avait été fait part lors du vaste processus de consultation multipartite mené dans les pays et avec les gouvernements. Le Directeur général a félicité la région d'avoir organisé une session de la Conférence très inclusive, puisque qu'elle avait été précédée de 36 consultations. Rappelant que la faim, l'insécurité alimentaire et les risques pour l'agriculture gagnaient à nouveau du terrain dans la région, il a réaffirmé sa volonté de prendre en considération les recommandations qui émaneraient de la session de la Conférence régionale.

Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO

10. M. Hans Hoogeveen, Président indépendant du Conseil de la FAO, a indiqué que l'Amérique latine et les Caraïbes étaient en première ligne de la lutte mondiale contre la faim et a dit regretter que la pandémie ait sérieusement ébranlé les progrès accomplis ces 20 dernières années. Il a mentionné le fait que la région ait promu activement une alimentation plus saine, afin de lutter contre le surpoids, l'obésité et les maladies non transmissibles. Il a en outre félicité la région pour le développement de l'agriculture durable qui s'y opère et pour le travail accompli pour inverser la tendance en matière de dégradation des ressources naturelles. Il a souligné les possibilités qu'offraient la transformation numérique de l'agriculture et l'innovation agricole pour transformer les systèmes agroalimentaires de la région, en vue de les rendre plus durables, plus résilients, plus inclusifs et plus efficaces.

Déclarations adressées à la Conférence régionale

11. En sa qualité de Président de la trente-sixième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes, M. Edward Francisco Centeno Gadea, Ministre de l'agriculture et de l'élevage de la République du Nicaragua, a prononcé sa déclaration, qui figure dans le document d'information publié sous la cote LARC/22/INF/6 et au cours de laquelle il a remercié les Membres de

la confiance qu'ils avaient accordée au Nicaragua au cours de la session et a félicité le Gouvernement équatorien pour son accueil de la trente-septième session de la Conférence régionale.

12. M. Gabriel Ferrero, Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA), a prononcé sa déclaration, qui figure dans le document d'information portant la cote LARC/22/INF/7.

13. Le porte-parole des organisations de la société civile a prononcé sa déclaration découlant de la consultation menée auprès d'organisations de la société civile d'Amérique latine et des Caraïbes le 4 et le 7 mars 2022. On trouvera cette déclaration dans le document d'information publié sous la cote LARC/22/INF/9.

14. Le porte-parole du secteur privé a prononcé sa déclaration issue de la consultation menée auprès d'organismes du secteur privé d'Amérique latine et des Caraïbes le 25 février 2022. Cette déclaration figure dans le document d'information publié sous la cote LARC/22/INF/10.

15. Le porte-parole du Front parlementaire contre la faim a prononcé sa déclaration découlant de la consultation menée auprès des coordinations nationales et régionales des fronts contre la faim du 3 au 10 mars 2022, déclaration qui figure dans le document d'information publié sous la cote LARC/22/INF/11.

16. La Conférence régionale a pris note de la déclaration de la porte-parole du Comité scientifique et académique découlant de la consultation menée auprès du Comité le 2 mars 2022, qui figure dans le document d'information publié sous la cote LARC/22/INF/12.

II. Questions relatives aux politiques et à la réglementation régionales et mondiales

Résultats régionaux, priorités, les quatre améliorations et les objectifs de développement durable – Première partie

17. La Conférence régionale:

- a) a félicité l'Organisation pour les résultats obtenus dans la région en 2020-2021 au regard des priorités définies et des recommandations formulées par la Conférence régionale à sa trente-sixième session;
- b) a pris note des mesures engagées, depuis l'arrivée du Directeur général de la FAO, Dr Qu Dongyu, et de son équipe, en 2019, pour donner à l'Organisation les capacités nécessaires pour atteindre ses objectifs et la rendre moderne, inclusive et diligente, ainsi que le lancement de plusieurs initiatives, notamment l'Initiative Main dans la main, l'Action mondiale pour le développement vert des produits agricoles spéciaux – un pays, un produit prioritaire, l'initiative Mille villages numériques, la Plateforme technique sur l'agriculture familiale et le Programme FAO d'intervention et de redressement dans le contexte de la covid-19, et a encouragé la FAO à poursuivre le dialogue avec les Membres au sujet de telles initiatives pour maximiser les incidences des activités de l'Organisation au niveau des pays et de la région;
- c) s'est félicitée de l'intervention de la FAO face à la pandémie de covid-19, l'Organisation ayant tiré parti de son pouvoir mobilisateur et aidé les Membres à renforcer la résilience des systèmes agroalimentaires et à les maintenir en fonctionnement tandis que la production de denrées alimentaires et l'approvisionnement se poursuivaient dans un contexte de grande tension;
- d) a noté que le processus de planification de la FAO au niveau des pays s'inscrivait dans le droit fil du Plan-cadre de coopération des Nations Unies pour le développement durable et s'appuyait sur les efforts déployés dans le cadre du système des Nations Unies pour le développement pour aider collectivement les Membres en tenant compte de leurs priorités et besoins concernant la réalisation des ODD établis dans le Programme 2030;
- e) a reconnu l'importance de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, a mis en avant le travail mené par la FAO avec les autres parties concernées, comme le secteur privé, la société civile, le Front parlementaire contre la faim, le monde universitaire et la communauté

scientifique, entre autres, et a souligné que ces collaborations permettaient de mobiliser des ressources, d'échanger des connaissances techniques, de renforcer les capacités, de gérer les connaissances, de développer l'innovation et de mettre en œuvre de bonnes pratiques;

- f) a pris note de ce que plus de 260 millions d'USD avaient été consacrés à l'exécution de programmes dans la région au cours de l'exercice 2020-2021;
- g) s'est félicitée de l'augmentation de 78 pour cent des ressources mobilisées par rapport à l'exercice biennal précédent, augmentation supérieure à l'objectif fixé qui témoigne de l'utilisation catalytique des ressources du Programme de coopération technique ainsi que de la confiance des Membres et des partenaires financiers dans la capacité de la FAO à contribuer aux progrès accomplis en faveur de la réalisation du Programme 2030;
- h) a mis en relief le soutien qu'apporte la FAO à la lutte contre la pêche illicite, non déclarée et non réglementée (INDNR) pour contribuer à la durabilité de la pêche dans la région;
- i) a reconnu la contribution de la FAO en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle, en particulier, l'appui et les recommandations qu'elle fournit concernant la formulation de politiques publiques et de règlements sur le sujet, notamment sur l'éducation nutritionnelle, les programmes d'alimentation scolaire et la promotion des chaînes de valeur et de l'alimentation saine;
- j) a souligné qu'il fallait que la FAO utilise la terminologie fixée au niveau multilatéral, en particulier dans le Programme 2030, lorsqu'elle élabore ses documents, cadres stratégiques et plans d'action; et
- k) a noté avec préoccupation la tendance au vieillissement des producteurs agricoles et a jugé qu'il fallait mettre l'accent sur la nécessité d'impliquer les jeunes dans les initiatives relatives à l'agro-entrepreneuriat dans le cadre des plans techniques et d'innovation de la FAO.

18. La Conférence régionale a recommandé à la FAO:

- a) de poursuivre et d'intensifier ses efforts de mobilisation de ressources et d'investissements publics et privés à l'appui du Programme 2030, du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et des cadres de programmation par pays, soulignant qu'il importait de prendre l'initiative de rechercher et de faire se concrétiser de nouvelles possibilités d'améliorer l'efficacité et l'efficacité de l'Organisation dans la région; et
- b) d'accorder une plus grande importance à l'analyse prospective, à la gestion des connaissances, à la transformation numérique des systèmes agroalimentaires et à la transposition à grande échelle des expériences novatrices dans les pays, les sous-régions et les régions, en particulier en vue de promouvoir l'enracinement rural en mettant l'accent sur les petits producteurs de l'agriculture familiale, notamment les paysans et les autochtones.

III. Questions relatives au programme et au budget

Résultats régionaux, priorités, les quatre améliorations et les objectifs de développement durable – Seconde partie

19. La Conférence régionale:

- a) a évoqué avec satisfaction le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et son discours stratégique consistant à appuyer la transformation, qu'il faudrait encourager de manière cohérente, selon qu'il convient et en fonction des capacités et contextes nationaux, en vue de parvenir à des systèmes agroalimentaires *plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables*, qui permettent d'*améliorer la production, la nutrition, l'environnement et les conditions de vie*, en ne laissant personne de côté, l'objectif étant de favoriser la réalisation du Programme 2030 et les trois objectifs mondiaux de la FAO, tout en tenant compte du fait que les *quatre améliorations* définies dans le Cadre stratégique devraient être considérées et traitées dans le cadre d'une approche axée sur les systèmes alimentaires, en assurant

- l'équilibre entre les dimensions sociale, environnementale et économique du développement durable et dans le cadre du mandat de la FAO;
- b) a souligné le rôle fondamental des systèmes agroalimentaires dans la reprise économique, le développement de l'accès à une alimentation saine, la création d'emplois dans les zones rurales et urbaines, la gestion durable des ressources naturelles et l'accélération des progrès accomplis sur la voie des ODD, en particulier pour les groupes les plus vulnérables;
 - c) a noté avec préoccupation la persistance de la pandémie de covid-19 et ses conséquences socioéconomiques dans la région, la reprise économique lente, fragile et inégale, l'augmentation importante de la pauvreté, de la faim et de l'insécurité alimentaire, et les inégalités grandissantes entre les pays et au sein de ceux-ci;
 - d) a pris note avec satisfaction de l'appui que la FAO fournit aux Membres en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques nationales de lutte contre la faim et la malnutrition sous toutes ses formes, soulignant le soutien apporté au dialogue entre les États et les représentants de la société civile, le secteur privé et les autres parties intéressées, concernant des recommandations visant à promouvoir une alimentation saine dans nos sociétés;
 - e) a reconnu l'appui que la FAO fournit aux Membres en matière d'agriculture familiale, en prêtant une assistance technique à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques et de programmes dans le contexte de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028) et de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030);
 - f) s'est dite alarmée par l'augmentation de la faim et de l'insécurité alimentaire dans la région depuis 2015, que la pandémie de covid-19 avait accentuée, ainsi que par celle de toutes les formes de malnutrition;
 - g) a pris acte des menaces et des difficultés que posaient pour les systèmes agroalimentaires le changement climatique, le manque d'eau et la sécheresse, la dégradation des sols, la perte de biodiversité, la déforestation, les organismes nuisibles et les maladies qui touchent les plantes et les animaux, et les catastrophes et phénomènes naturels;
 - h) s'est dite préoccupée par l'augmentation des contributions volontaires versées à la FAO à des fins spécifiques, et a demandé que soit menée une analyse approfondie de leur rôle et de leur effets;
 - i) a souligné qu'il fallait que la FAO utilise la terminologie fixée au niveau multilatéral, en particulier dans le Programme 2030, lorsqu'elle élabore ses documents, cadres stratégiques et plans d'action;
 - j) a appelé instamment les Membres à renforcer le multilatéralisme, la solidarité et la coopération internationale, en particulier la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire, afin de réaliser l'ODD 2 (Faim zéro) en ne laissant personne de côté, conformément aux dispositions du paragraphe 30 de la résolution A/RES/70/1, approuvée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 25 septembre 2015, concernant le développement durable: *«Il est demandé instamment aux États de s'abstenir d'adopter et d'appliquer des mesures économiques, financières ou commerciales unilatérales dérogeant au droit international ou à la Charte des Nations Unies et qui font obstacle à la pleine réalisation du développement économique et social, en particulier dans les pays en développement»*;
 - k) a noté que 2022 était l'Année internationale de la pêche et de l'aquaculture artisanales; et
 - l) a pris note de la proclamation de l'Année internationale des camélidés (2024).
20. La Conférence régionale a recommandé à la FAO:
- a) de continuer à aider les Membres à faire en sorte que les systèmes agroalimentaires et les filières se remettent des effets négatifs de la pandémie de covid-19, en mettant en œuvre les domaines prioritaires du programme (DPP) du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO dans la région et en se concentrant en particulier sur le retour à l'emploi décent, notamment des

- femmes et des jeunes, et sur l'éradication du travail des enfants, ainsi qu'à garantir le droit à une alimentation adéquate dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, en particulier pour les familles en situation de vulnérabilité, les femmes, les enfants, les jeunes, les populations autochtones, les paysans, les personnes d'ascendance africaine et ceux dont la sécurité alimentaire et la nutrition s'étaient dégradées;
- b) de continuer à aider les Membres à mettre en œuvre des politiques nationales visant à faire reculer toutes les formes de malnutrition, à favoriser la consommation d'aliments sains et adaptés et à sensibiliser davantage au fait qu'il est important de promouvoir une alimentation saine pour tous;
 - c) d'encourager l'adoption de mesures urgentes, afin de faire en sorte que les systèmes agroalimentaires, en fonction de leurs caractéristiques, s'adaptent au changement climatique et contribuent à l'atténuation de ses effets, mesures qui porteraient sur la dégradation des ressources naturelles, la restauration des écosystèmes et l'augmentation de la fréquence et de l'intensité des catastrophes et des phénomènes naturels, en prenant en compte le principe des responsabilités communes mais différenciées et le rôle de la région en matière de sécurité alimentaire mondiale;
 - d) de prêter un appui aux Membres, afin qu'ils augmentent les investissements publics et privés et renforcent les capacités institutionnelles en matière de science et d'innovation;
 - e) d'aider les Membres à favoriser le développement du numérique dans les systèmes agroalimentaires et les sociétés rurales;
 - f) de prêter une assistance technique en matière d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de politiques et de programmes dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l'agriculture familiale (2019-2028) et de la Décennie des Nations Unies pour la restauration des écosystèmes (2021-2030);
 - g) d'adapter au contexte local la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et d'aider les pays, selon qu'il convient et en fonction du contexte et des capacités de chaque pays, à réaliser le Programme 2030, afin de parvenir à des systèmes agroalimentaires efficaces, inclusifs, résilients et durables, en mettant en œuvre les DPP au moyen de trois initiatives régionales, qui doivent disposer de ressources équilibrées:
 - i. *Initiative régionale 1: Des systèmes agroalimentaires durables au service d'une alimentation saine pour tous.* Cette initiative consiste à aider les Membres à accélérer les progrès en vue de la mise en œuvre intégrale du Programme 2030, en particulier l'ODD 1 (Éliminer la pauvreté), l'ODD 2 (Faim zéro), l'ODD 3 (Santé et bien-être), l'ODD 4 (Éducation de qualité), l'ODD 10 (Réduire les inégalités), l'ODD 11 (Villes et communautés durables), l'ODD 12 (Production et consommation responsables) et l'ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).
 - ii. *Initiative régionale 2: Des sociétés rurales prospères et inclusives.* Cette initiative consiste à aider les Membres à accélérer les progrès en vue de la mise en œuvre intégrale du Programme 2030, en particulier l'ODD 1 (Éliminer la pauvreté), l'ODD 2 (Faim zéro), l'ODD 5 (Égalité femmes-hommes), l'ODD 6 (Eau propre et assainissement), l'ODD 8 (Travail décent et croissance économique), l'ODD 9 (Industrie, innovation et infrastructure), l'ODD 10 (Réduire les inégalités), l'ODD 14 (Vie aquatique) et l'ODD 17 (Partenariats pour la réalisation des objectifs).
 - iii. *Initiative régionale 3: Une agriculture durable et résiliente.* Cette initiative consiste à aider les Membres à accélérer les progrès en vue de la mise en œuvre intégrale du Programme 2030, en particulier l'ODD 1 (Éliminer la pauvreté), l'ODD 2 (Faim zéro), l'ODD 3 (Santé et bien-être), l'ODD 12 (Production et consommation responsables), l'ODD 13 (Action pour le climat), l'ODD 14 (Vie aquatique), l'ODD 15 (Vie terrestre) et l'ODD 16 (Paix, justice et institutions efficaces).

- h) de prêter aux Membres un appui normatif, technique et opérationnel ainsi qu'en matière de politiques et de mobilisation de ressources, en adoptant une approche programmatique et globale lors de la mise en œuvre des initiatives régionales et en s'appuyant sur les mécanismes existants pour éviter les chevauchements d'efforts;
- i) d'analyser les répercussions de la hausse excessive des prix des aliments et des intrants agricoles et de l'extrême volatilité des marchés, ainsi que les implications du nécessaire maintien en activité des chaînes logistiques et d'approvisionnement liées à la sécurité alimentaire et nutritionnelle, et de donner des orientations aux Membres qui en font la demande;
- j) de prêter une assistance technique aux Membres qui en font la demande, afin de renforcer leurs systèmes statistiques, y compris les recensements, conformément aux normes nationales en matière de protection des données, afin de produire des informations sur les systèmes agroalimentaires qui permettent une meilleure prise de décisions;
- k) de contribuer au renforcement et à l'accessibilité économique des systèmes de collecte, de normalisation et d'analyse de données, notamment sur les effets, et d'alertes précoces qui concernent les phénomènes climatiques;
- l) de prêter une assistance technique aux Membres, afin de renforcer et d'améliorer leurs capacités, leur résilience et leur accès aux marchés, aux chaînes d'approvisionnement alimentaire et au commerce, conformément aux règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC);
- m) d'aider les Membres à développer leurs chaînes d'approvisionnement alimentaire et leurs échanges commerciaux, afin de promouvoir l'inclusion de l'agriculture familiale et des petites et moyennes entreprises dans les marchés et le commerce international, dans l'optique de contribuer à la sécurité alimentaire et nutritionnelle;
- n) de maintenir et intensifier le soutien qu'elle prête aux Membres dans la mise en œuvre de l'Initiative Main dans la main, l'objectif étant de renforcer les processus de planification et de mobilisation d'investissements et l'intégration d'approches globales qui accélèrent la transformation agricole et le développement rural durable, de manière cohérente, selon qu'il convient, et en fonction des contextes et des priorités existantes;
- o) de prêter une assistance technique et de faciliter les dialogues, afin d'aider les Membres à lutter contre la pêche INDNR et de contribuer ainsi à la durabilité de la pêche dans la région;
- p) d'accorder une attention et un soutien particuliers aux petits États insulaires en développement (PEID) des Caraïbes, dans le droit fil des Orientations de Samoa, en contribuant à l'éradication de la pauvreté sous toutes ses formes et dimensions et à la mobilisation de ressources financières en faveur des Membres qui en font la demande;
- q) de prêter une assistance technique et financière aux Membres, en particulier aux PEID des Caraïbes, dans le cadre du DPP de la FAO «Amélioration de la production 2» (Transformation bleue), afin de préserver et d'utiliser de manière durable les océans, les mers et les ressources marines en vue d'un développement durable, notamment au moyen de l'amélioration des politiques et des programmes nationaux, de la promotion de l'innovation technologique et de la mobilisation du secteur privé, afin d'atteindre les cibles de l'ODD 14 (Vie aquatique) et de parvenir à des systèmes alimentaires aquatiques plus efficaces, plus inclusifs, plus résilients et plus durables, en veillant à contribuer de manière croissante à la réduction de la pauvreté et à la création de revenus pour les artisans pêcheurs et les aquaculteurs, y compris les jeunes, dans le droit fil de la *Déclaration sur la durabilité de la pêche et de l'aquaculture du Comité des pêches (2021)* et du rapport de la cent soixante-huitième session du Conseil;
- r) de renforcer la prise de décisions fondée sur la science et des éléments probants en ce qui concerne la gestion des ressources marines, en s'appuyant sur la recherche et le renforcement des capacités des Membres des Caraïbes dans le cadre du Programme Nansen;

- s) d'aider les Membres à veiller à la diversité de l'utilisation de la terre, à la fertilité et à la santé des sols, à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité dans les systèmes agroalimentaires et à la fourniture de services écosystémiques; et
- t) d'organiser et appuyer, aux côtés des Membres, les activités visant à promouvoir l'importance économique et culturelle des camélidés, dans le cadre de la résolution des Nations Unies sur l'année internationale des camélidés (2024).

Informations actualisées sur l'élaboration de la Stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation

21. La Conférence régionale:

- a) a souligné que la science et l'innovation sous-tendaient un large éventail d'approches, de technologies et de pratiques, en particulier la valorisation des savoirs ancestraux des peuples autochtones, qui pouvaient contribuer à résoudre les difficultés liées aux systèmes agroalimentaires;
- b) a insisté sur le fait que la science et l'innovation étaient un puissant moteur de l'amélioration des systèmes agroalimentaires et pouvaient favoriser l'inclusion et ouvrir des possibilités pour les producteurs, en particulier pour les populations autochtones, les paysans, les personnes d'ascendance africaine, les femmes et les jeunes;
- c) a pris acte de la contribution qu'apporterait la stratégie en ce qui concerne le renforcement des activités normatives menées par la FAO avec tous ses Membres, en particulier pour les pays en développement, grâce à une base scientifique solide;
- d) a exprimé son souhait que l'élaboration de la stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation serve d'outil clé lors la mise en œuvre du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO et a souligné la pertinence de son caractère intersectoriel et transversal et son utilité pour l'ensemble du programme de travail de l'Organisation;
- e) a pris note avec satisfaction du processus consultatif mené aux fins de l'élaboration de la stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation, en vue de son approbation par le Conseil de la FAO, à sa cent soixante-dixième session; et
- f) a pris note des projets de vision, d'objectifs, de champ d'application et de piliers d'action de la stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation.

22. La Conférence régionale a recommandé à la FAO:

- a) de prendre en compte le contexte et les priorités des Membres de la région lors de la mise en œuvre de la stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation;
- b) d'adopter une approche qui garantisse que les innovations sont accessibles et abordables et qu'elles profitent à tout le monde, sans discrimination;
- c) de promouvoir les partenariats, en particulier avec des établissements de recherche publics et le secteur privé, et les échanges entre les Membres; et
- d) d'utiliser un langage convenu multilatéralement, en particulier celui qui a été convenu dans le Programme 2030, pour l'élaboration de ses documents, cadres stratégiques et plans d'action.

Informations actualisées sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique

23. La Conférence régionale:

- a) a pris note de l'élaboration, dans le cadre d'un processus inclusif, de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique, qui fait suite à une demande formulée par le Conseil de la FAO à sa cent soixante-sixième session dans le contexte de la récente évaluation de la contribution de la FAO à l'action pour le climat (ODD 13), et vise une meilleure

adéquation avec le Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO, le Programme 2030 et l'Accord de Paris;

- b) a pris note des piliers proposés dans l'ébauche, en particulier le renforcement des capacités des agriculteurs, les solutions novatrices permettant de s'adapter aux effets du changement climatique, l'importance des partenariats avec les organisations nationales, régionales et internationales, et le recours à la science et à l'innovation comme bases pour les propositions de mesures; et
- c) a souligné qu'il fallait que la FAO utilise la terminologie fixée au niveau multilatéral, en particulier dans le Programme 2030, lorsqu'elle élabore ses documents, cadres stratégiques et plans d'action.

24. La Conférence régionale a recommandé à la FAO:

- a) de prendre en compte les principes énoncés dans l'Accord de Paris lors de l'exécution de la stratégie, notamment ceux de l'équité et des responsabilités communes mais différenciées, compte tenu des priorités et des besoins régionaux et sous-régionaux ainsi que des situations différentes de chaque Membre, et de reconnaître l'importance du développement des technologies et de leur transfert pour l'amélioration de la résilience face au changement climatique et la réduction des émissions de gaz à effet de serre;
- b) de tenir compte, dans ses travaux, des accords internationaux sur l'environnement, notamment le Pacte de Glasgow pour le climat et, s'il convient, la Déclaration de Glasgow sur les forêts et l'utilisation des terres, qui sont issus de la vingt-sixième Conférence des Parties (COP26) à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC), ainsi que l'Accord de Paris;
- c) d'aider les Membres qui le demandent à mettre en œuvre des mesures d'adaptation et d'atténuation pour relever les défis du changement climatique et à renforcer leurs politiques, stratégies et mécanismes nationaux, sous-régionaux et régionaux, de façon cohérente, selon qu'il convient, compte tenu du contexte et des moyens existants;
- d) de fournir un appui spécial aux PEID, en reconnaissant leur vulnérabilité climatique particulière, afin qu'ils puissent bénéficier davantage du financement de l'action climatique, développer les filières et obtenir des ressources destinées au développement des capacités aux fins du renforcement de leurs systèmes agroalimentaires, et de concourir au développement de la recherche dans les domaines océanographique et halieutique, grâce à des initiatives telles que le navire Nansen, pour parvenir à une pêche et une aquaculture durables;
- e) de continuer d'inclure dans ses activités l'appui aux agriculteurs familiaux, aux paysans, aux peuples autochtones, aux personnes d'ascendance africaine, aux femmes et aux jeunes, en tirant parti de la science, des données et des connaissances ancestrales et traditionnelles, pour faire face aux difficultés que pose le changement climatique et promouvoir l'utilisation efficace, durable et résiliente des ressources productives, en mettant l'accent sur la création de nouvelles possibilités d'emploi décent tenant compte de la dimension de genre et sur la création de nouvelles sources de revenus agricoles et ruraux;
- f) d'aider les Membres à actualiser et à mettre en œuvre, selon qu'il convient et à la demande de ceux-ci, les engagements pris en matière de climat, conformément à son mandat dans le secteur agroalimentaire, dans le droit fil des contributions déterminées au niveau national au titre de l'Accord de Paris, de manière cohérente et suivant le contexte et les priorités existantes;
- g) de faciliter la mise en place de dispositifs de financement climatique et environnemental, de fonds non remboursables et de transfert de risques favorisant l'accès à des assurances et à des garanties, à des conditions favorables et inclusives pour les Membres, les organisations régionales et sous-régionales et d'autres partenaires clés, en particulier les agriculteurs familiaux, les paysans, les peuples autochtones, les personnes d'ascendance africaine et les communautés, et d'améliorer l'accès à de tels dispositifs;

- h) de recourir à des approches globales et novatrices, notamment la biotechnologie, l'édition génomique, le semis direct et d'autres moyens techniques, de façon à développer les liens entre le changement climatique, la restauration des écosystèmes productifs, la gestion intégrée des ressources hydriques, la planification et l'aménagement du territoire et la lutte contre la désertification, la dégradation des sols et le déboisement illégal; et
- i) de tenir compte des propositions faites par la Conférence régionale à sa trente-septième session et de poursuivre le processus consultatif en cours afin que le Conseil de la FAO examine le projet de Stratégie relative au changement climatique à sa cent soixante-dixième session.

IV. Séances thématiques

Hausse des prix des denrées alimentaires et des intrants agricoles

25. M. Máximo Torero Cullen, Économiste en chef de la FAO, a partagé des informations actualisées sur les prix des denrées alimentaires et des intrants agricoles, et a présenté une analyse des impacts des prix sur les systèmes agroalimentaires de la région.

Partage des innovations nationales pour des améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie

26. Dans le souci de contribuer à l'élaboration de solutions aux différents problèmes qui touchent les systèmes agroalimentaires de la région, les Membres ont échangé et dialogué au sujet des innovations visant à apporter des *améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement* et de *conditions de vie* sans laisser personne de côté. Les innovations présentées ne concernent que les pays qui les ont mises en place; elles ne font pas nécessairement l'objet d'un consensus parmi les participants à la trente-septième session de la Conférence régionale et n'engagent pas les autres Membres. Les approches adoptées par les pays sont exposées ci-après:

- a) les Membres ont fait part de leur expérience en matière d'élaboration et de mise en œuvre de politiques, plans, programmes et normes novatrices qui contribuent aux *quatre améliorations* de façon transversale pour montrer comment la région fait face au défi de la transformation des systèmes agroalimentaires, en fonction de la situation dans chaque pays et sous-région;
- b) les Membres se sont félicités de cette occasion d'échanger et de mettre en commun leurs données d'expériences et innovations ayant trait aux *quatre améliorations*;
- c) les innovations présentées, qui relèvent de différents secteurs de production, approches et types d'intervention, ont été mises en place dans des conditions complexes et défavorables marquées par la pandémie de covid-19 et ses conséquences socioéconomiques négatives, le changement climatique et le manque d'eau, ainsi que l'augmentation démesurée des prix des aliments et des intrants agricoles et la volatilité excessive des marchés;
- d) les initiatives mentionnées se sont révélées efficaces car elles étaient fondées sur la science et l'innovation et ont pu compter sur la solidarité et la coopération internationale, en particulier la coopération Sud-Sud et triangulaire, ainsi que sur le travail coordonné et les échanges entre les Membres et leurs organisations régionales et sous-régionales;
- e) il est ressorti des expériences partagées que, pour mettre en place des innovations, les faire durer et en tirer des résultats à court et long terme, il fallait de la volonté politique, un engagement et des objectifs précis, des investissements et des ressources publiques et privées, des changements institutionnels et un renforcement continu des capacités;
- f) les Membres ont présenté des solutions novatrices en faveur de l'*amélioration de la production* faisant intervenir: le recours à la science, à la technologie et à l'innovation au service d'une agriculture, d'un élevage, d'une gestion forestière, d'une pêche et d'une aquaculture durables et résilients; le recours à des approches de gestion durable des terres, des forêts et de l'eau; la lutte contre les organismes nuisibles et les maladies des végétaux, dont la

- fusariose, et des animaux, notamment la peste porcine africaine; des services d'assistance technique et services financiers, le crédit, des assurances et des garanties; des systèmes permettant d'affronter la crise hydrique et assurant la disponibilité d'eau pour la production et la gestion forestière par les communautés, l'accès aux infrastructures et le développement, selon une approche territoriale, de chaînes de valeur qui créent des emplois décents, en particulier pour les agriculteurs familiaux, les paysans, les peuples autochtones, les personnes d'ascendance africaine, les jeunes et les femmes; et l'utilisation d'engrais organiques, compte tenu de la situation actuelle de volatilité et d'augmentation des prix des engrais;
- g) les Membres ont présenté des innovations en faveur de l'*amélioration de la nutrition*, notamment: des programmes d'alimentation scolaire qui favorisent les achats publics de produits issus de l'agriculture familiale, des microentreprises et des petites et moyennes entreprises ainsi que la consommation d'aliments sains, l'éducation alimentaire et nutritionnelle et les lois relatives à l'étiquetage frontal des aliments; une réglementation en faveur de l'offre d'aliments plus sains; des systèmes d'information et de surveillance sur l'innocuité des aliments, des mesures destinées à développer les marchés et le commerce agroalimentaires et à améliorer l'accès physique et économique à des régimes et environnements alimentaires sains, en particulier pour les groupes les plus vulnérables;
- h) les Membres ont présenté des innovations en faveur de l'*amélioration de l'environnement*, notamment: les approches de conservation et la restauration comme éléments indispensables de systèmes agroalimentaires durables et résilients; les mesures prises pour affronter les défis liés au manque d'eau grâce à la gestion intégrée de cette dernière et à des innovations en ce qui concerne sa récupération, son stockage et son utilisation efficace; l'agriculture sobre en carbone, faisant intervenir la biotechnologie, la régénération des terres dégradées, les systèmes agrosylvopastoraux, les pratiques de restauration des paysages dégradés ainsi que la diversification des cultures et l'utilisation de banques de semences; l'importance du renforcement de secteurs clés tels que ceux du café, de l'élevage et du cacao sans déforestation; la pêche et l'aquaculture durables; la restauration des forêts, des paysages productifs et des écosystèmes les plus importants; et les systèmes de certification et d'évaluation des services écosystémiques, en particulier ceux que fournissent les forêts tropicales;
- i) les Membres ont présenté des innovations en faveur de l'*amélioration des conditions de vie* qui mettent en évidence la nécessité d'une vision globale permettant de déterminer les défis à relever et les occasions à saisir pour parvenir à l'inclusion et au développement des groupes les plus vulnérables, ainsi que pour réduire les inégalités et éradiquer la pauvreté et la faim en suivant à chaque instant une approche de genre transformatrice;
- j) les innovations présentées rendent compte de l'importance de la cohérence, de la coordination et des synergies multisectorielles au niveau territorial, lesquelles permettent de renforcer des approches complémentaires afin de consolider le secteur agroalimentaire, en particulier celui reposant sur les très petites, petites et moyennes entreprises, le tourisme, la pêche, la foresterie, la gestion intégrée des paysages, les services écosystémiques et la protection sociale;
- k) les innovations visant l'*amélioration des conditions de vie* requièrent des infrastructures, en particulier de télécommunication, et des services publics et privés de qualité, qui peuvent être fournis de manière plus efficace et plus efficiente grâce aux nouvelles technologies de la communication et de l'information, comme dans le cas des services d'assistance technique et des services financiers. Elles requièrent également l'intégration de la science, des données factuelles, des nouvelles technologies et des conceptions institutionnelles innovantes appuyant le développement et la résilience, contribuant à la gestion des risques de catastrophes et ayant des incidences durables sur le bien-être de la population.

27. Au cours des débats et dans les observations formulées sur les innovations présentées par les Membres concernant les *quatre améliorations*, on a reconnu l'utilité de systématiser et d'analyser les innovations présentées, ainsi que de créer des espaces de dialogue entre les Membres pour permettre un échange fructueux des connaissances, de l'expérience acquise et des bonnes pratiques, espaces qui

seraient ménagés par l'Organisation, si les Membres en faisaient la demande. Les thèmes abordés dans les espaces d'échange proposés pourraient être: a) la détermination de mécanismes permettant des prix justes et la pleine inclusion financière pour les agriculteurs familiaux, b) les mesures efficaces pour faire face à la situation actuelle de hausse excessive des prix des denrées alimentaires et des intrants agricoles, et de trop grande volatilité des marchés; et c) le transfert de connaissances sur les innovations efficaces dans des domaines pertinents pour les *quatre améliorations*.

V. Autres questions

Résumé des recommandations des commissions régionales

28. La Conférence régionale:

- a) a réaffirmé le rôle joué par la FAO dans les secrétariats techniques des commissions régionales et a approuvé les recommandations de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CFALC), de la Commission pour le développement de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes (CODEALC), de la Commission de la petite pêche, de la pêche artisanale et de l'aquaculture pour l'Amérique latine et les Caraïbes (COPPEAALC) et du Groupe de travail sur les statistiques de l'agriculture et de l'élevage en Amérique latine et dans les Caraïbes (FAO-OEA/CIE-IICA), qui figurent dans le document LARC/22/INF/8; et
- b) a demandé instamment que les réunions ordinaires des commissions régionales aient lieu au plus tard au cours du premier semestre de la deuxième année de l'exercice biennal, de sorte que les recommandations et les décisions techniques puissent être examinées en temps et en heure et comme il se doit par la Conférence régionale.

Programme de travail pluriannuel 2022-2025 de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

29. La Conférence régionale a pris note du Programme de travail pluriannuel pour la période 2022-2025, tel qu'il figure dans le document LARC/22/4.

Date et lieu de la trente-huitième session de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

30. La Conférence régionale a remercié le Gouvernement du Guyana, qui a généreusement proposé d'accueillir la trente-huitième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes en 2024, et a recommandé que cette invitation soit acceptée.

ANNEXE A

Ordre du jour

Réunion des hauts fonctionnaires (28-29 mars 2022)

- 1) Élection du président et des vice-présidents et nomination du rapporteur
- 2) Adoption de l'ordre du jour et du calendrier

I. Questions relatives aux politiques et à la réglementation régionales et mondiales

- 3) Résultats régionaux, priorités, les *quatre améliorations* et les objectifs de développement durable – Première partie¹

II. Questions relatives au programme et au budget

- 4) Résultats régionaux, priorités, les *quatre améliorations* et les objectifs de développement durable – Seconde partie²
- 5) Informations actualisées sur l'élaboration de la stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation
- 6) Informations actualisées sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique

III. Autres questions

- 7) Programme de travail pluriannuel 2022-2025 de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes

Session ministérielle (30 mars - 1^{er} avril 2022)*Cérémonie d'ouverture*

- 8) Déclaration du Directeur général de la FAO
- 9) Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO
- 10) Déclaration du Président de la trente-sixième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- 11) Déclarations adressées à la Conférence régionale:
 - Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)
 - Porte-parole des organisations de la société civile
 - Porte-parole du secteur privé
 - Porte-parole du Front parlementaire contre la faim
 - Porte-parole du Comité scientifique et académique

¹ Document LARC/22/3, intitulé «Résultats de la FAO dans la région Amérique latine et Caraïbes en 2020-2021».

² Document LARC/22/2, intitulé «Priorités de la FAO dans la région au regard du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO».

Séances thématiques

- 12) Hausse des prix des denrées alimentaires et des intrants agricoles
- 13) Partage des innovations nationales pour des *améliorations en matière de production, de nutrition, d'environnement et de conditions de vie*
 - *Amélioration en matière de production*: petites exploitations familiales et petites et moyennes entreprises (PME) novatrices dans le secteur agroalimentaire
 - *Amélioration en matière de nutrition*: innovations au service d'une alimentation saine pour tous
 - *Amélioration en matière d'environnement*: innovations en faveur de systèmes agroalimentaires qui contribuent à atténuer le changement climatique et sont adaptés à ses effets
 - *Amélioration en matière de conditions de vie*: innovations visant à promouvoir une transformation rurale économique inclusive et à réduire la pauvreté rurale et les inégalités

Autres questions

- 14) Résumé des recommandations des commissions régionales
- 15) Questions diverses
- 16) Date et lieu de la trente-huitième session de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
- 17) Adoption du rapport de la Conférence régionale

Clôture de la Conférence régionale

ANNEXE B

Liste des documents

Cote	Titre
LARC/22/1	Ordre du jour provisoire annoté
LARC/22/2	Priorités de la FAO dans la région au regard du Cadre stratégique 2022-2031 de la FAO
LARC/22/3 Rev.1	Résultats de la FAO dans la région Amérique latine et Caraïbes en 2020-2021
LARC/22/4	Programme de travail pluriannuel de la Conférence régionale pour l'Amérique latine et les Caraïbes
LARC/22/5	Informations actualisées sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique
LARC/22/6	Grandes lignes et feuille de route de la stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation

Série INF

LARC/22/INF/1	Note d'information
LARC/22/INF/2 Rev.1	Calendrier provisoire
LARC/22/INF/3 Rev.1	Liste provisoire des documents
LARC/22/INF/4	Déclaration du Directeur général de la FAO
LARC/22/INF/5	Déclaration du Président indépendant du Conseil de la FAO
LARC/22/INF/6	Déclaration du Président de la trente-sixième session de la Conférence régionale de la FAO pour l'Amérique latine et les Caraïbes
LARC/22/INF/7	Déclaration du Président du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CSA)
LARC/22/INF/8	Résumé des recommandations des commissions régionales
LARC/22/INF/9	Déclaration du porte-parole des organisations de la société civile
LARC/22/INF/10	Déclaration du porte-parole du secteur privé
LARC/22/INF/11	Déclaration du porte-parole du Front parlementaire contre la faim
LARC/22/INF/12	Déclaration du porte-parole du Comité scientifique et académique
LARC/22/INF/13	Informations actualisées sur l'élaboration de la nouvelle Stratégie de la FAO relative au changement climatique – Note d'information 1 – Décembre 2021
LARC/22/INF/14	Informations actualisées sur l'élaboration de la stratégie de la FAO en matière de science et d'innovation – Note d'information 1 – Décembre 2021